



**LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
ALEXANDRA DAVID NEEL**
17, Avenue Maréchal Leclerc - B.P. 40221 - 04990 Digne les Bains
Tél : 04.92.30.35.80 - Fax : 04.92.30.35.81

INFORMATIONS FINANCIÈRES



TOUS LES ELEVES DP SONT INSCRITS DP 3 jours (lundi – mardi – jeudi) : il leur appartient de choisir leur régime en fonction de leur emploi du temps avant la fin du mois de septembre auprès du secrétariat d'intendance :

- Forfait Internat : 5 jours du lundi au vendredi (déjeuner / dîner / nuit et petit déjeuner)
- Forfait demi-pension 5 jours : du lundi au vendredi
- Forfait demi-pension 4 jours : lundi – mardi – jeudi – vendredi
- Forfait demi-pension 3 jours :
 - LMJ (lundi – mardi – jeudi)
 - ou LMV (lundi – mardi – vendredi)
 - ou LJV (lundi – jeudi – vendredi)
 - ou MJV (mardi – jeudi – vendredi)
- Externe au ticket : 2 repas par semaine à jours fixes sur réservation en début de mois auprès de l'Intendance

TARIFS INDICATIFS 2023/2024 (les tarifs 2024/2025 ne sont pas connus à ce jour)

	INTERNAT	DEMI-PENSION <i>5 jours</i> <i>Lundi au vendredi</i>	DEMI-PENSION <i>4 jours</i> <i>Sauf mercredi</i>	DEMI-PENSION <i>3 jours</i> <i>Sauf mercredi</i>
2^{ème} trimestre 2023/2024 <i>01/01/2024 au 31/03/2024</i>	560.40 €	220.80 €	184.20 €	135.00 €
3^{ème} trimestre 2023/2024 <i>01/04/2024 au 14/06/2024</i>	373.60 €	147.20 €	122.80 €	90.00 €
1^{er} trimestre 2023/2024 <i>01/09/2023 au 31/12/2023</i>	639.00 €	255.00 €	222.00 €	175.00 €
Montant annuel	1573.00 €	623.00 €	529.00 €	400.00 €

MODALITES DE REGLEMENT :

- chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Alexandra David Neel
- espèces auprès du service intendance de l'établissement (*300€ maximum par versement*)
- paiement en ligne : <https://www.site.ac-aix-marseille.fr/lyc-davidneel/spip/> rubrique « paiement en ligne » avec un code d'accès transmis par le secrétariat d'intendance en même temps que la facture du 1^{er} trimestre 2024/2025. Ce service vous permet de régler votre facture en totalité ou en plusieurs fois
- prélèvement automatique (8 mensualités de octobre à mai : montant du trimestre divisé par 2 ou 3) en complétant le mandat de prélèvement SEPA.

Les factures sont transmises en début de trimestre aux familles qui n'ont pas opté pour le prélèvement automatique. Pour ces dernières, un avis aux familles récapitulatif de la situation est transmis en milieu de trimestre.

L'échéancier prévisionnel des prélèvements automatiques sera disponible sur le site du lycée – rubrique « informations diverses ».

Pour les élèves boursiers le montant de la bourse est déduit des sommes dues. Pour les élèves externes, le règlement des bourses est effectué en fin de trimestre.

CARTE D'ACCES SELF : Une carte est délivrée gratuitement à l'inscription pour la totalité de la scolarité au lycée.

Oubli de carte : passage en fin de service. Les internes doivent passer demander une carte de prêt au secrétariat d'intendance.

Perte de carte : le signaler rapidement à l'intendance afin d'éviter que les repas soient consommés par d'autres
*Toute carte perdue ou cassée devra être rachetée **immédiatement** (coût : 7.80 €)*

IL EST INTERDIT DE PRETER SA CARTE SOUS PEINE D'EXCLUSION DU SERVICE HEBERGEMENT

CARTE D'ACCES CHAMBRE : Une carte est délivrée gratuitement pour l'année scolaire.

*Toute carte perdue ou cassée devra être rachetée **immédiatement** (coût : 5.00 €).*